



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMONE

Séance ordinaire du 30 juin 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le trente juin à la Mairie à 20h00, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Benoît DUFOUR, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA-MONTEIRO, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Isabelle YATOUNGOU, Béatrice PRIEZ, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Gilbert DERUS qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;
Emmanuèle PROD'HOMME qui avait donné pouvoir à Marie MAZAUDIER ;
Guillaume POUJOL DE MOLLIENS qui avait donné pouvoir à Véronique PELISSIER ;

EXCUSÉS : Adeline GELYS, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Harielle LESUEUR.

OBJET : BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE LOCAL D'ANIMATION (OLA) 2022 –
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-5 ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

VU la délibération en date du 19 mai 2022 par laquelle le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2021 et a donné quitus au Maire pour sa gestion en 2021 ;

VU la délibération en date du 19 mai 2022 par laquelle le conseil municipal a approuvé le compte de gestion 2021 ;

VU l'avis du conseil d'exploitation de l'OLA du 23 juin 2022 ;

VU l'avis de la commission municipale du 23 juin 2022 ;

VU le rapport d'Antoine ARTCHOUNIN rappelant la nécessité d'affecter le résultat 2022 ;

CONSIDÉRANT que le résultat de fonctionnement s'élève à + 5 538,96 € et le résultat d'investissement à 0 €, soit un résultat global excédentaire de + 5 538,96 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de reprendre le résultat de clôture 2021 en le reportant sur la section de fonctionnement et l'affecte au Budget supplémentaire 2022 comme suit :

- Report du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2021 de + 5 538,96 € : recette au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 11/07/2022

Le Maire

Laurent LINQUETTE